



VISITE - Elus, rendez vos massifs forestiers accessibles !

Le 25/10/2022 – de 9h15 à 12h30- Seyne les Alpes

ORDRE DU JOUR

Objectif : Appréhender les enjeux liés à l'accessibilité des massifs forestiers - Mener à bien son projet de conception et mise aux normes de desserte forestière

9h15 – 9h30 Accueil café

9h30 – 9h40 **Mot d'accueil**

9h40 – 10h45 Construire et mettre aux normes des équipements de desserte

- ✓ Adapter l'accès aux usages multifonctionnels des espaces forestiers
- ✓ Financer son projet
- ✓ Suivre les étapes clés d'un projet
- ✓ Les acteurs ressource

Intervenants : Communes forestières, ONF

10h45 – 11h00 *Déplacement vers la forêt communale*

11h00 – 12h15 Visite en forêt communale de Seyne les Alpes

- ✓ Echanges sur les enjeux d'accès au massif forestier
- ✓ Présentation du projet de desserte réalisé par la commune

Intervenants : Commune de Seyne les Alpes, ONF

12h15 – 12h30 Réponse au questionnaire et trajet retour

Attention : Il est nécessaire de prendre des chaussures adaptées pour se déplacer en forêt.

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

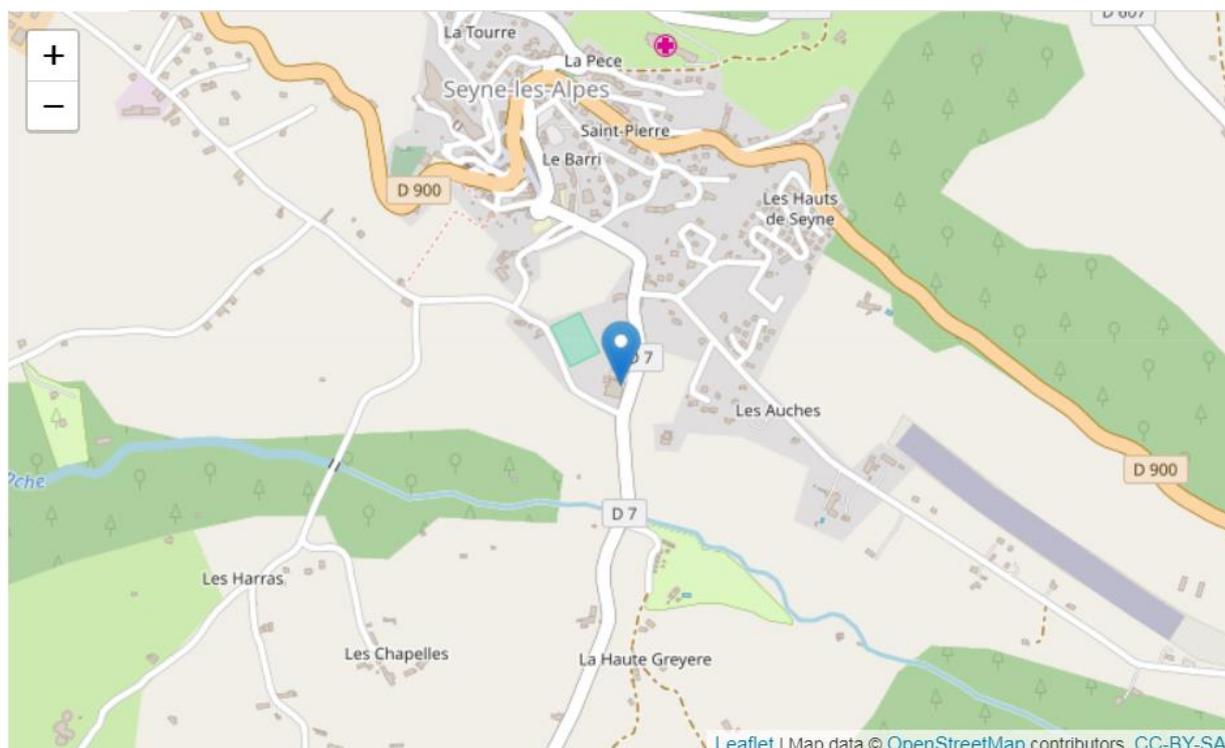
contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Salle Roche Close - Maison des jeunes

Route d'Auzet

SEYNE LES ALPES



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Caroline GALLES / 06 30 42 69 94

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA VISITE



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **21/10/2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la visite, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces visites sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette visite.

EVALUATION

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

PARTICIPATION FINANCIERE

L'association des Communes Forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette visite. Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org